

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 25 mars 2021, s'est réuni sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans, en nombre prescrit par la loi, Salle Pré fontaine au Complexe Noël MERCIER, qui fera office de salle du Conseil Municipal, afin de respecter la distanciation sociale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Ophélie DEVEZE, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Jean-Claude POUILLILIAN, Cédric POTHIER, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, Nadia PULLI, Carmela SICOLI

POUVOIRS : MME PULLI DONNE POUVOIR A MME BERNON

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILLIAN et Isabelle TETAZ.

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

I- FINANCES

1°) Vote du taux des taxes locales

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis lors, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% restant, l'allégement est de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Cette taxe demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

A ce titre, toutes les communes ont l'obligation légale d'ajouter 11.03% à leur taux de foncier bâti 2020, qui correspond au taux de foncier bâti 2020 du Conseil départemental, ce qui n'engendre pas de coût supplémentaire pour les administrés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2020 et d'inclure l'augmentation de 11.03% imposée par l'Etat sur la TFB pour 2021 soit :

- Taxe d'habitation = **6.15 %**
- Foncier bâti = 13.01 % + 11.03% = **24.04%**
- Foncier non bâti = **38.71 %**

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2°) Vote du Budget Primitif 2021

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

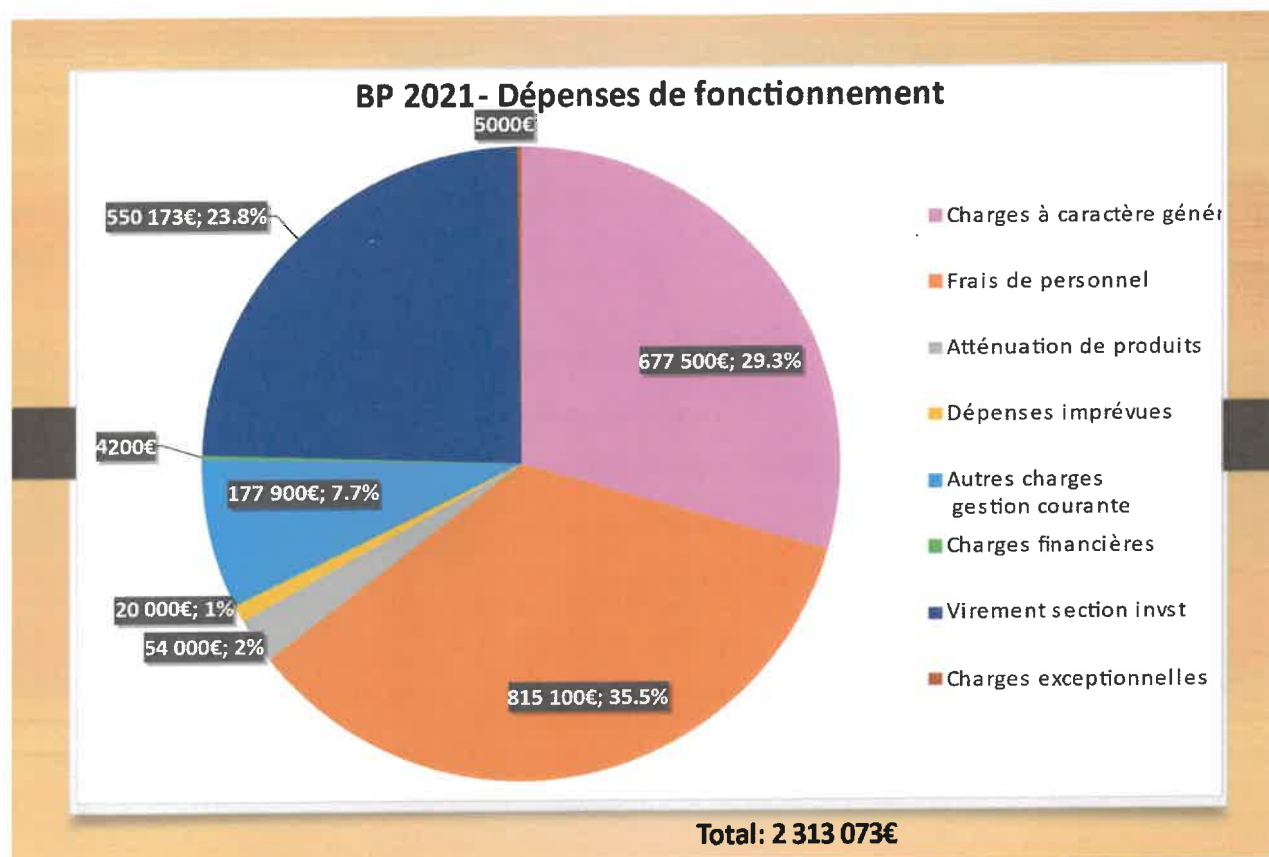
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2021

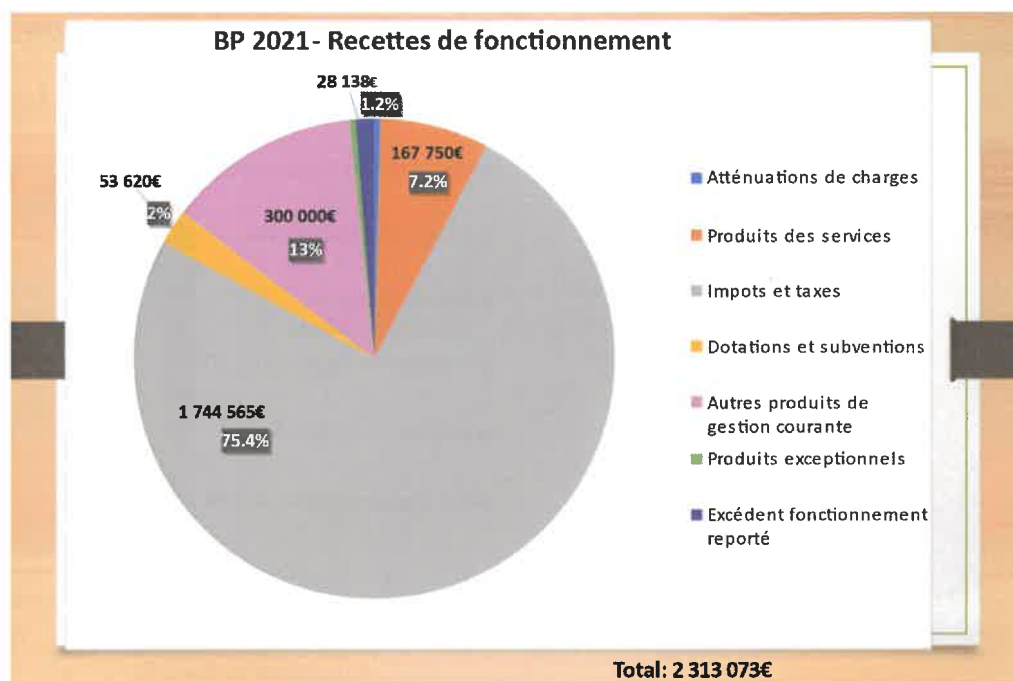
	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Recette									
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00		28 138,46	28 138,46		Excédent reporté
013 Atténuations de charges	25 000,00	25 000,00	23 512,08	94,05		10 000,00	10 000,00	40,00	Mme Boussemarat passée en dispo d'office
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	158 400,00	158 400,00	156 049,32	98,52		167 750,00	167 750,00	105,90	COVID N-1 (fermeture cantine); contribution Gd Lac Z.E (convention)
73 Impôts et taxes	1 736 332,00	1 736 332,00	1 739 319,01	100,17		1 744 565,00	1 744 565,00	100,47	
74 Dotations, subventions et participations	47 620,00	47 620,00	65 457,25	137,46		53 620,00	53 620,00	112,50	Versement CAF pour périscolaire; Fond de péréquation de l'Etat pour rythmes scolaires
75 Autres produits de gestion courante	295 050,00	295 050,00	286 713,94	90,40		300 000,00	300 000,00	101,68	
77 Produits exceptionnels	8 600,00	8 600,00	52 297,44	608,11		9 000,00	9 000,00	104,65	Remboursement assurances
Total Non renseigné - Recette	2 271 002,00	2 271 002,00	2 303 349,04	101,42		2 313 073,46	2 313 073,46	101,85	

- BP 2021- Dépenses de fonctionnement

Préparation budget primitif - Vue d'ensemble

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2021

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement									
Dépense	2 271 002.00	2 271 002.00	1 620 135.93	71.34		2 313 073.46	2 313 073.46	101.85	
Recette	2 271 002.00	2 271 002.00	2 303 349.04	101.42		2 313 073.46	2 313 073.46	101.85	
Total Fonctionnement	0.00	0.00	683 213.11	0.00					
Investissement									
Dépense	3 444 908.20	3 444 908.20	2 141 551.44	62.17	47 530.43	3 082 217.68	3 129 748.11	90.85	
Recette	3 444 908.20	3 444 908.20	1 434 007.22	41.63	100 000.00	3 029 748.11	3 129 748.11	90.85	
Total investissement	0.00	0.00	-707 544.22	0.00	52 469.57	-52 469.57			
Total DEPENSE	5 715 910.20	5 715 910.20	3 761 687.37	65.81	47 530.43	5 395 291.14	5 442 821.57	95.22	
Total RECETTE	5 715 910.20	5 715 910.20	3 737 356.26	65.39	100 000.00	5 342 821.57	5 442 821.57	95.22	
Total GENERAL	0.00	0.00	-24 331.11	0.00	52 469.57	-52 469.57			

- BP 2021- Recettes de fonctionnement

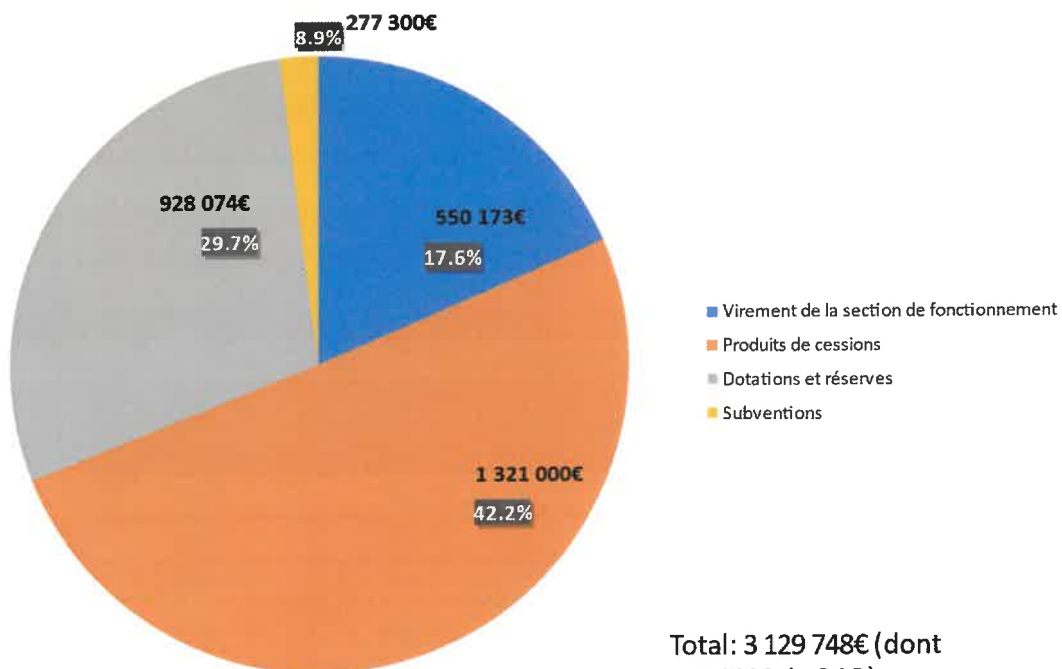
Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2021

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent		
Non renseigné										
Dépense										
011	Charges à caractère général	684 856,00	679 850,00	600 751,64	88,37		677 500,00	677 500,00	98,35	Formations spécifiques à prévoir pour les agents techniques (habilitations...), Première mondiale escaliers marie-Aventine avec escaliers ONET (décapage sols école), Couverture d'une classe à la rentrée prochaine (43 m ² d'élèves) - Annex Noël / Vu plan de site
012	Charges de personnel et frais assimilés	748 987,00	771 987,00	762 638,33	98,93		818 100,00	818 100,00	103,31	cf tableau personnel 2021
014	Atténuations de produits	45 000,00	45 000,00	43 436,00	96,52		54 000,00	54 000,00	120,00	Incl garantie de recettes FPIC
022	Dépenses emprunts (fonctionnement)	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	600 365,00	584 388,00	0,00	0,00		500 173,46	530 173,46	92,50	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 577,00	47 984,48	860,40		3 300,00	3 300,00	57,38	
65	Autres charges de gestion courante	166 600,00	186 800,00	181 785,27	97,11		177 900,00	177 900,00	106,78	Obligations of mail Anne-Moïrent of CM Augmentation contribution parcel jumeau
66	Charges financières	4 200,00	4 300,00	3 636,21	84,27		4 200,00	4 300,00	100,00	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	500,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		
Total Non renseigné - Dépense		2 271 602,00	2 271 662,00	1 829 136,83	71,34		2 313 873,46	2 313 873,46	101,85	

- BP 2021- Recettes d'investissement

BP 2021- Recettes d'investissement



Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

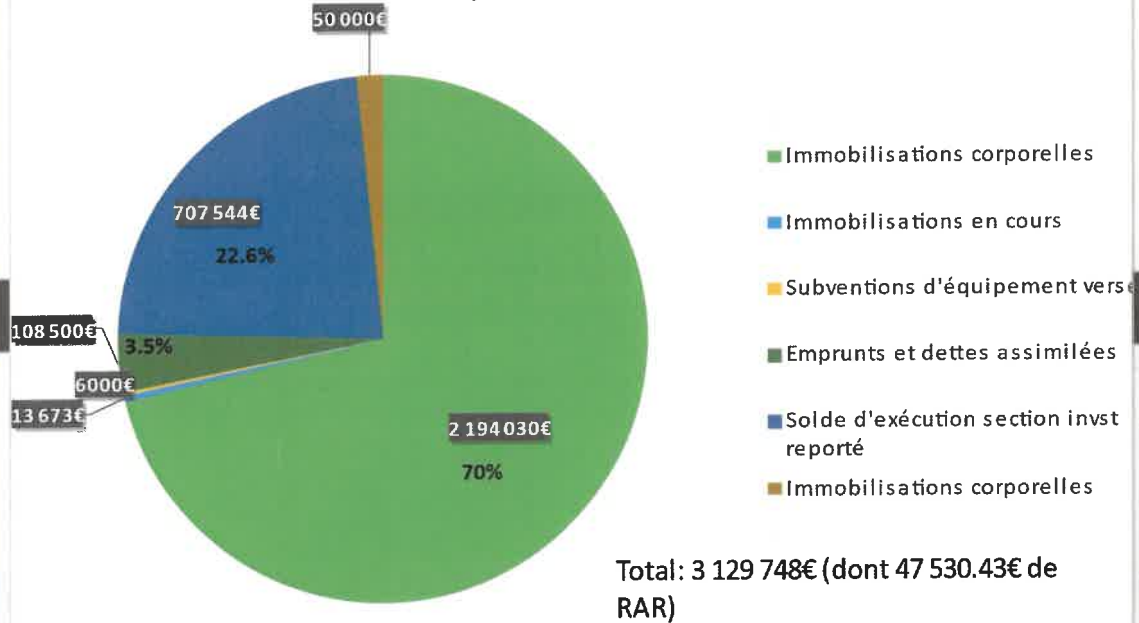
VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2021

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouveaux crédits (2)	Total budget autorisé (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Recette									
021 Virement de la section de fonctionnement	600 305,00	594 788,00	0,00	0,00		550 173,46	550 173,46	92,50	
024 Produits de cessions	880 420,00	880 420,00	0,00	0,00		1 321 000,00	1 321 000,00	150,04	3 lots Villarcher (450000)+ATF Immo (70 000)+Centre Bourg (430000)+OPAC(21000)
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 577,00	47 964,48	880,40		3 200,00	3 200,00	57,35	
061 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	962 648,06	962 648,06	940 220,67	98,98		928 074,65	928 074,65	94,45	Autres rétrocess
13 Subventions d'investissement	327 800,00	327 800,00	37 488,49	11,44	100 000,00	1 77 300,00	277 300,00	84,65	DETR école, SNCF + Sommes diverses de 2020 45 000 Curs Région + préau
16 Emprunts et dettes assimilées	653 876,14	653 876,14	402 997,56	61,63					
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 318,00	0,00					
Total Non renseigné - Recette	3 444 908,20	3 444 908,20	1 434 897,22	41,63	100 000,00	3 828 748,11	3 128 748,11	90,85	

- BP 2021- Dépenses d'investissement

PROGRAMME INVESTISSEMENT 2021		Montant	Imputation
Rénovation de la cure		110 000	2135
Acessibilité école		80 000	2135
Reclassement GS 4ème catégorie	2 lots + MO	93 000	21312
Création du préau		240 000	21312
Extention du GS (classe supplémentaire)		360 000	21312
Éclairage public	Tranche ferme Citeos + reste MO	361 000	21538
Modes Doux secteur 3 et 5	Rond Point Eiffage - Villarcher + MO	135 000	2151
Chemin de la Patte d'Oie		180 000	2151
Les jardins du lavoir		140 000	2151
Bibliothèque	Frais d'études	50 000	2031
Matériel de bureau et informatique pour création nouvelle classe		25 000	2183
Achat d'un véhicule ST		6 000	2182
Autres immo corporelles	Four cantine + machive à laver école + chariot ménage maternelle	10 500	2188

BP 2021 - Dépenses d'investissement



Date: 26/03/2021 16:38

Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2021

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Dépense									
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	412 008.20	412 008.20	412 008.20	100.00		707 544.22	707 544.22	171.73	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (946€)
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00		50 000.00	50 000.00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000.00	2 000.00	48.50	2.43					
16 Emprunts et dettes assimilées	99 500.00	99 500.00	75 385.21	75.74		108 500.00	108 500.00	109.05	21 200 + 26 000 + 36 200 (3 emprunts) Emprunt CAF à taux 0 pour micro-crèche
20 Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00		50 000.00	50 000.00		Délocalisation bibliothèque
204 Subventions d'équipement versées	10 000.00	10 000.00	3 200.00	32.00		6 000.00	6 000.00	60.00	Participation VAE
24 Immobilisations corporelles	2 881 400.00	2 881 400.00	1 820 949.37	63.19	47 530.43	2 148 500.00	2 194 030.43	75.80	cf 685 25% Nouveau four cuisine + machine à laver + chariot manutention (cf 685 25%) Achat Becard à G&Lac + base de données 27 000€ fin de la réhabilitation rue de la ch pelle d'ole + jardins lavoir/Recasement 4ème cal + préau + extension école
23 Immobilisations en cours	30 000.00	30 000.00	29 380.16	97.93		13 673.46	13 673.46	45.58	fontaine
Total Non renseigné - Dépense	3 444 908.20	3 444 908.20	2 141 951.44	62.17	47 530.43	3 082 217.68	3 129 748.11	90.85	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 313 073.46€	2 313 073.46€
Section d'investissement	3 129 748.11€	3 129 748.11€
TOTAL	5 442 8212.57€	5 442 8212.57€

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)

CONTRE :0

ABSTENTIONS :0

3°) Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Les effectifs du groupe scolaire de la commune engendrent une ouverture de classe dès la rentrée prochaine, ouverture pouvant être absorbée au vu de la configuration actuelle des locaux. En effet, une classe avait été conçue dans le préau en 2012.

Une structure « légère » de préau avait été installée dans la cour de l'école ; une partie de l'installation a été détruite lors d'une tempête en 2017. Il devient indispensable de prévoir une installation pérenne dans la cour afin que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions quelque soient les conditions météorologiques mais aussi adaptée au nombre d'enfants accueillis.

En intégrant les prochaines livraisons de travaux, un scénario minimaliste laisse entrevoir l'arrivée de 58 enfants supplémentaires d'ici 2022. Il convient donc d'anticiper cette nouvelle ouverture de classe en opérant les aménagements nécessaires.

Un appel d'offres a été publié pour la création d'un préau le 10 décembre 2020 et un marché distinct va être lancé pour l'extension du groupe scolaire.

Le coût total de ces travaux s'élève à 641 152.51€ HT. Il est donc proposé de solliciter une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR/DSIL 2021 d'un montant de 250 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les projets de construction d'un préau et d'extension du groupe scolaire pour un montant estimatif total de 641 142.51€ HT de travaux et de coûts de maîtrise d'œuvre ;

- sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) des communes de moins de 2000 habitants à hauteur de 43.6% du projet soit 250 000€

- approuve le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)
EUROPE (Feder, Leader,...)	€	%
ETAT (DETR / DSIL)	250 000 €	39%
ETAT (autre)	€	%
CONSEIL RÉGIONAL	80 000 €	12.5%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CTS)	84 000 €	13%
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser :	€	%
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	€	(80 % maximum)
FINANCEMENTS PRIVÉS	€	%
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	227 142.51 € €	35.5%
TOTAL HT	641 142.51 €	

- Demande à la préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 une subvention de 250 000 € pour la réalisation de ces travaux,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

4°) Demande de subvention dans le cadre du CTS 2021

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les effectifs du groupe scolaire de la commune engendrent une ouverture de classe dès la rentrée prochaine, ouverture pouvant être absorbée au vu de la configuration actuelle des locaux.

En intégrant les prochaines livraisons de travaux, un scénario minimaliste laisse entrevoir l'arrivée de 58 enfants supplémentaires d'ici 2022. Il convient donc d'anticiper cette nouvelle ouverture de classe en opérant les aménagements nécessaires.

Pour cela un marché de travaux va être lancé pour un montant estimatif de 436 500€ HT soit 523 800€ TTC

Maitrise d'œuvre : 48 500€ HT

Travaux : 388 000€ HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est possible de solliciter le conseil départemental au titre du C.T.S (Contrat Territoire de Savoie) pour une aide financière afin de concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

- Valide ce projet d'extension de l'école élémentaire
- Demande au conseil départemental une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Dit que le montant de ces travaux sont inscrits au budget de la commune.

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

II- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) PC-CU-DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil municipal

Madame Sandrine CAVALLO présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis le conseil municipal du 01 mars 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021					
LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 01/03/2021					
DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 20 C 1010	SCI ATF IMMO TOURNIAIRE Alain	10/09/2020	construction D4un bâtiment d'activité et de bureaux	Chemin du Gars (Dent du Chat)	Accordé le 15/03/2021
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF					
NEANT					
DECLARATIONS PREALABLES					
DP 21 C 5004	MENARD Etienne	04/02/2021	Percement d'une façade et installation baie vitrée	283 rue Bouvard Dessus	Accordée le 19/03/2021

CERTIFICATS D'URBANISME					
CU 21 C 2004	Maître BARBIER-FOLLIOT	02/02/2021	Bien M & Mme NICAISE	490 rue de la Plaine	Arrêté le 15/03/2021
CU 21 C 2005	Maître CAMOZ	03/02/2021	Bien Mme GELLE/M. MANDALLAZ	10 chemin de l'Impasse, Villarcher	Arrêté le 15/03/2021
CU 21 C 2006	Maître BRUNEL	15/02/2021	Bien ROUPIOZ/BOUZIANE	Lotissement l'Orée du Lac	Arrêté le 15/03/2021
CU 21 C 2007	Maître REGNIER	18/02/2021	Bien DUMAX/VORZET	Les Grandes Vignes	Arrêté le 15/03/2021
CU 21 C 2008	Maître REGNIER	18/02/2021	Cts RIBAUT	Les Grandes Vignes	Arrêté le 15/03/2021
CU 21 C 2009	Maître REGNIER	18/02/2020	Cts RIBAUT	A la Litière	Arrêté le 16/03/2021
CU 21 C 2011	Maître DEVRED	19/02/2021	Bien RUSHITI	Aux Essières	Arrêté le 16/03/2021
CU 21 C 2012	Maître BORDET	23/02/2021	Bien Mme LOLLINI/M. IANNI	21 allée du Clos de Noiray	Arrêté le 16/03/2021
CU 21 C 2013	Maître PACHOUD	25/02/2020	Bien Au Marais ?	Au Marais	Arrêté le 16/03/2021

III - PERSONNEL

5°) Création d'un emploi non permanent

M. le maire explique à l'assemblée qu'il est aujourd'hui nécessaire de recruter un agent contractuel au service technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la gestion du fleurissement et des espaces verts de la commune.

Il convient pour cela de créer un emploi non permanent d'un agent en Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} avril 2021 au 30 novembre 2021 dans un 1^{er} temps.

Le Conseil Municipal près en avoir délibéré approuve la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 9 mois allant du 1^{er} avril 2021 au 30 novembre 2021.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine du fleurissement

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 6 du grade de recrutement.

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

IV- EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

6°) Demande de maintien des horaires scolaires actuels

Malgré la possibilité offerte aux communes par le décret n° 2017-1108 du 27/06/2017 d'adapter l'organisation de la semaine scolaire et de revenir à une semaine de 4 jours, Mme Bernon rappelle à l'assemblée que la commune a jusqu'à présent conservé l'organisation mise en place par le Projet Educatif de Territoire (PEDT) depuis la réforme des rythmes de 2014, à savoir :

- Temps scolaire : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45, mercredis de

8h30 à 11h30, pour l'école maternelle et élémentaire ;

- Pause méridienne – de 11 h 45 à 13 h 45 – restaurant scolaire – garderie

(Activités sportives, temps calme, ...)

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

- De 13h45 à 14h45 pour l'école maternelle
- De 15h45 à 16h45 pour l'école élémentaire

(Activités péri éducatives : dans les domaines culturels, artistiques, scientifiques et sportifs)

- Temps scolaire : de 13h45 à 15h45 pour l'école élémentaire et de 14h45 à 15h45 pour l'école maternelle. Le PEDT de 2017 devant être renouvelé à l'issue des 4 premières années, la commune doit aujourd'hui soumettre au vote le maintien des horaires scolaires actuels.

Mme Bernon explique ensuite que le conseil d'école de l'élémentaire a validé le maintien des horaires d'école actuels.

Une rencontre avec les parents d'élèves des secteurs des Bouvards et de Villarcher pour présenter l'organisation du transport des enfants vers et depuis l'école en utilisant la ligne 12 du réseau Ondea se déroulera mercredi soir.

23 élèves sont concernés pour le secteur des Bouvards, 29 pour Villarcher.

Elle présente ensuite un bilan de la fréquentation de l'association Planet Jeunes pendant les vacances d'hiver.

Nombre d'enfants différents par commune et par âge pendant les vacances d'hiver 2021

	Moins de 06 ans	6 ans à 7 ans	8 ans à 11 ans	TOTAL	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	8	10	14	32	23 %
MERY	16	15	2	33	24 %
VIERS-DU-LAC	16	6	1	23	17 %
VOGLANS	7	11	6	24	18 %
SONNAZ	3	3	3	9	6 %
AUTRES	7	3	3	13	9 %
TOTAL	57	48	29	134	100 %
	42 %	35 %	21 %	100 %	

Nombre d'enfants différents par commune et par âge pendant les vacances d'hiver 2020

	Moins de 6 ans	6 ans à 7 ans	8 ans à 11 ans	TOTAL	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	14	19	10	43	25 %
MERY	18	11	7	36	21 %
VIERS-DU-LAC	17	10	6	33	19 %
VOGLANS	12	12	3	27	16 %
SONNAZ	9	6	2	17	10 %
AUTRES	6	3	3	12	7 %
TOTAL	76	61	31	168	100 %
	45 %	36 %	18 %	100 %	

VACANCES D'HIVER

Il faut noter une forte fréquentation la première semaine des vacances.

Nombre journées-enfant 2021 : 425

Nombre journées-enfant 2020 : 551,5

FREQUENTATION ANNUELLE DE LA STRUCTURE

	2019	2020
Drumettaz Clarafond	33,84%	32,37%
Méry	21,52%	22,08%
Viviers du lac	19,30%	23,39%
Voglans	25,34%	22,16%

NOMBRE D'ENFANTS

	Enfance	Jeunesse
Drumettaz Clarafond	114	21
Méry	83	20
Viviers du lac	82	10
Voglans	61	17

V - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Mme Bernou présente ensuite les animations prévues sur la commune en avril/mai 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
10/04/21	ESVV FOOT Vente de pizzas	11h - 13h	Foyer Stade Noël Mercier
02/05/21	TRAIL NIVOLET REVARD 18ème Edition Bis Inscriptions en ligne ouvertes		
09/05/21	APE BROCANTE Inscription jusqu'au 25 avril 2021 LORS DE L'INSCRIPTION POSSIBILITE DE RÉSERVER MENU SPÉCIAL BROCANTEUR A 9€ AU LIEU DE 12€ (Boisson et café offert !)		

Elle dresse ensuite un bilan de l'activité de la bibliothèque Vogl'enlyre sur l'année 2020 et précise que la structure garde ses horaires d'ouverture habituels pendant les vacances de printemps.

	2020	2019
Nouveaux inscrits	49	69
Emprunteurs actifs	340	372
Fréquentation (incluant les animations et accueils de groupes)	4835	7393
Prêts de livres	7566	7053
Prêts de revues	592	634
Prêts de CD	55	32
Prêts autres documents (livres en tissu, jeux...)	10	8
Total des prêts	8223	7727

VI- DIVERS

7°) Participation financière pour l'achat de VAE

M. le maire explique que l'agglomération de Grand Lac, dans le cadre de sa politique Développement Durable, souhaite développer les déplacements en vélo à assistance électrique sur son périmètre. Pour cela, une aide financière de 150€ pour 2021 est attribuée aux habitants de son territoire. La mise en place et l'animation du dispositif sont confiées à l'agence Ecomobilité, partenaire de la collectivité.

Il s'agit donc pour la commune de continuer à participer à ce dispositif en ouvrant une ligne sur le budget communal d'un montant de 6000€. Une aide financière, cumulable avec celle de Grand Lac, sera octroyée aux administrés pour un montant de 200 € par vélo, soit sur l'exercice budgétaire participer à l'achat de 30 vélos.

Une convention entre Grand Lac et les communes souhaitant apporter une aide supplémentaire va permettre d'éviter aux communes de conventionner avec tous les vélocistes partenaires. Grand Lac avancera la part des communes pour ne faire qu'un remboursement aux vélocistes et les communes rembourseront Grand Lac durant le dernier trimestre de l'année. L'aide à l'achat de VAE commencera le 1^{er} avril 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la mise en place de ce dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique dans les conditions précitées, et autorise le maire à signer la convention avec Grand Lac.

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8°) Adhésion au service RGPD d'Agate

M. le maire informe l'assemblée qu'AGATE (Agence Alpine des Territoires) propose un service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Il convient donc de mutualiser ce service avec AGATE, qui serait désigné comme étant le DPD (Délégué à la Protection des Données) de la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE, précise que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :

- Formation d'une journée : 379 € (sans TVA),
- Accompagnement DPO pendant une année : 1221,00 € H.T.

Et désigne l'agence AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

M. Pothier présente enfin le nouveau compte Instagram de la commune (voglans.mairie) afin de diffuser de manière plus rapide et instantanée que le site internet les actualités (vie des associations, lettre de Voglans, nouveautés de la bibliothèque...)

Adresse mail : communication@voglans.fr

Prochain conseil municipal : le 03 mai 2021.

Séance du 29 mars 2021

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Absent
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Absent
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absente
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Absente
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Absente
THERME Sébastien	Conseiller municipal	